



DU MARDI 21 MAI 2019

**Présents** : Mmes DUREUIL-BOULLIER, BOURDELLÈS, LOPEZ, MILLAN - MM LAIGNEL, BÉNARD, BRIBET, DELAFOSSE, DUCLOS, LANDREIN, LE GRAND, POINTE

**Pouvoirs** : M GUIVARC'H donne pouvoir à M LAIGNEL  
Mme VALLERIE donne pouvoir à M POINTE

**Absent excusé** : M Guillaume LE TIRANT

**Secrétaire de séance** : Mme Laurence BOURDELLÈS

La séance s'ouvre à 20h30

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du mardi 9 avril 2019 à l'unanimité.

Ajout de deux délibérations non prévues à l'ordre du jour et adoptées à l'unanimité : délibération n° 9 : autorisation pour qu'ACEMO lance l'appel d'offres sécurisation entrée bourg côté Gavrus et délibération n° 10 : lancement d'un appel d'offre city park.

## **DELIBERATIONS**

### **1. Achat d'un four**

Présentation et étude de deux devis :

- TECNOREST : four 6kW dimensions (LxPxH en mm) 800x900x900 + 4 plaques électriques 4kw chacune = 3690.75 euros HT
- GOUVILLE : four 6kW, dimensions (LxPxH en mm) 540x695x320 + 3 plaques électriques 3Kw + 1 plaque 4 kW = 4307.57 euros HT

Vote : choix pour TECNOREST à l'unanimité

### **2. Travaux**

Travaux à effectuer au presbytère, présentation et études des trois devis de la société CROISY SARL, taille de pierre – maçonnerie.

- Rénovation des encadrements des fenêtres en pierre : devis de 4202 € HT, soit 4622.20 € TTC => demande du Conseil Municipal de préciser le détail de la nature des travaux et de vérifier la garantie de durée de résultat = vote pour à l'unanimité
- Rénovation du pignon : devis 7370 € HT, soit 8107 € TTC : vote pour à l'unanimité avec vérification de ces dépenses sur la ligne budgétaire
- Rénovation portail : 5670 € HT, soit 6237 € TTC = report du vote en attente d'explication complémentaire sur la dépose / repose du pilier.

### **3. Signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Calvados pour un accompagnement à la mise en conformité RGPD**

Le centre de gestion de la Fonction Publique du Calvados propose un accompagnement aux collectivités adhérentes à la Communauté de Communes. Les missions assurées seront les suivantes :

- Information et sensibilisation de la Collectivité
- Déclaration auprès de la CNIL de la nomination du Centre de Gestion en tant que Délégué

- à la protection des données
- Réalisation d'un audit, d'un diagnostic et d'un rapport sur la situation de la collectivité
- Etablir un plan d'action
- Aide à la mise en conformité des procédures et documentation
- Assurer le suivi

L'offre de service proposée pour notre commune est de 200 euros par jour, à raison d'une base initiale recommandée de deux jours.

Vote : pour à l'unanimité

#### **4. Choix pour la maîtrise d'œuvre Etudes Avant-Projet et Etudes de Projet pour travaux de voirie chemin des Saules et chemin du Pataras**

Dans le cadre de travaux chemins des Saules et du Pataras, M le Maire propose 2 devis de la société ACEMO pour la maîtrise d'œuvre :

1. Chemin du Pataras : aménagement de voirie pour un montant de 2.700 euros TTC
2. Chemin des Saules : placette de retournement pour un montant de 1.488 euros TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les 2 devis de la société ACEMO pour la maîtrise d'œuvre des deux chemins.

Vote : chemin du Pataras 14 pour, 1 abstention

Vote : chemin des Saules : 13 pour, 2 abstentions

#### **5. Ouverture d'un poste de Rédacteur Territorial**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la Commission Administrative Paritaire réunie le 4 avril 2019 au centre de gestion du Calvados, l'adjoint administratif principal 1<sup>er</sup> classe peut être nommé rédacteur territorial au titre de la promotion interne.

Monsieur le Maire propose de créer le poste de rédacteur territorial, à temps non complet, 30/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer le poste de rédacteur territorial, à temps non complet, 30/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

Vote : pour à l'unanimité

#### **6. Redevance d'Occupation du Domaine Public RODP 2019 et RODPP 2019 par GRDF**

##### **RODP 2019**

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Il propose au Conseil Municipal, concernant les réseaux de distribution :

- Longueur de canalisation à prendre en compte : 2.722m
- De fixer le taux de la redevance à 0,035 €/mètre
- Taux de revalorisation : 1.24
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué,
- Que selon le décret N°2007-606 susvisé, cette redevance soit due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

##### **RODPP2019**

M le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Il propose au Conseil Municipal, concernant les réseaux de distribution :

- Longueur des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance due est : 0 mètre
- Taux retenu : 0.35€/mètre
- Taux de revalorisation : 1.04

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte les 2 propositions pour un montant total de 242.13 €, soit 242.13 € pour le RODP 2019 et 0 € pour le RODPP 2019.

Vote : adopté à l'unanimité

#### **7. Extinction de dettes en actant l'administration en non valeur au compte 6542 et au compte 6541**

##### **Extinction de dette au compte 6542**

Le Centre des finances publiques de Caen a saisi la commune d'une demande d'effacement de dette dans le cadre d'une procédure de surendettement par courrier explicatif du 3 avril 2019. Le montant des créances éteintes au compte 6542 par décision de justice s'élève à 2.780.30 €

Des crédits seront inscrits en dépense au budget de l'exercice en cours de la commune à l'article 6542.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, n'approuve pas l'extinction de la dette.

Vote : 6 pour, 8 contre

##### **Admission en non-valeur au compte 6541 d'une créance irrécouvrable**

Le Centre des finances publiques de Caen a saisi la commune d'une demande d'admission en non-valeur d'un titre de recettes sur l'année 2019 pour un montant de 16.51 euros par courrier explicatif du 3 avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de recontacter les débitrices pour assurer le règlement.

#### **8. Tarifs cantine, garderie périscolaire pour l'année 2019-2020**

Le conseil municipal propose d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire de 1% pour l'année scolaire 2019/2020 (sous réserve de l'accord de la commune de Bougy) :

Tarifs au 1 <sup>er</sup> septembre 2019	Enfants habitant les communes de Baron sur Odon et Bougy	Enfants habitant hors des communes de Baron sur Odon ou de Bougy
Repas pour un enfant en maternelle	4,09	4,46
Repas pour un enfant en primaire	4,20	4,59
Repas exceptionnel ou commandé hors délai (maternelle & primaire)	5,49	6,03
Participation par jour pour un enfant ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	1,30	1,42

Repas adulte : 5.08 euros

Le conseil municipal propose d'augmenter les tarifs de surveillance extrascolaire de 1% pour l'année scolaire 2019/2020 (sous réserve de l'accord de la commune de Bougy) :

Tarifs au 1 <sup>er</sup> septembre 2019	Enfants habitant les communes de Baron sur Odon et Bougy	Enfants habitant hors des communes de Baron sur Odon ou de Bougy
--	--	--

Surveillance extra-scolaire par 1/2heure indivisible	1,30	1,42
Surveillance extra-scolaire de 7H30 à 7H50 (sur demande écrite des parents)	0,90	1,00

Vote : adopté à l'unanimité

**9 - Délibération supplémentaire non prévue à l'ordre du jour, adoptée à l'unanimité des présents : autorisation pour qu'ACEMO lance l'appel d'offres sécurisation entrée bourg côté Gavrus**

Le Conseil Municipal donne son accord pour qu'ACEMO lance l'appel d'offre pour les travaux d'aménagement de la RD214 suite à l'étude réalisée – travaux du chemin de l'Eglise jusqu'au carrefour entrée de bourg.

Vote : adopté à l'unanimité

**10 - Délibération supplémentaire non prévue à l'ordre du jour, adoptée à l'unanimité des présents : autoriser le lancement d'un appel d'offre pour le city park**

Suite à diverses rencontres, le city park pourrait être composé de terrains de basket, tennis, foot avec mini but, sur une surface d'environ 22 mètres de long par environ 12 mètres de large, avec une ossature métal/acier et un sol synthétique, ou variante sol en enrobé. Le mur de tennis et les deux paniers de basket actuels seraient conservés.

Vote : adopté à l'unanimité

**Urbanisme**

- Dépôt de certificat d'urbanisme : 3ème Delle – B662  
5 chemin des Fresnes - A58 210 213 216 242  
51 route de Fontaine – A818 A820
- Dépôt de déclaration préalable : 4 chemin des Hautes Sentes prolongé – construction piscine  
14 chemin du Pont Chalan – changement fenêtre de toit  
2 chemin Commandant du Touchet – création fenêtre toit  
5 chemin des Fresnes – division en vue de construire  
21 rue de la Basse Franconie – installation générateur photovoltaïque
- Dépôt de permis de construire : Pré d'Oisy 2, lot n°30 – construction maison individuelle

**Informations**

Transfert de permis d'aménager chemin des Victoires  
Cérémonie du 5 juin 2019 à Baron sur Odon – cf. bulletin d'information  
Cérémonie le 07 juillet 2019 – Côte 112

Séance levée à 23:15 heures  
Le prochain conseil aura lieu le 11 juin 2019

**La secrétaire de séance**  
**Laurence BOURDELLES**



**Le Maire**  
**Georges LAIGNEL**